

AFFAIRE N° 28 - Proposition d'acquisition des terrains du site littoral du Chaudron par le Conservatoire du Littoral Français de l'Océan Indien

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conservatoire du Littoral Français de l'Océan Indien s'est vu confier par le législateur la mission de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique réunionnais.

Par lettre du 20 juillet, j'avais cru devoir proposer à cet organisme d'acquérir les terrains constituant la dernière frange du littoral encore sauvage existant dans l'agglomération dionysienne, située au Chaudron entre la route à quatre voies et la mer, du carrefour de Sainte-Clotilde à la station d'épuration.

Le Directeur Départemental me fait savoir que cette proposition a reçu l'agrément du Conseil d'Administration du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, et me demande l'avis du Conseil Municipal avant d'engager les procédures d'acquisition.

J'ai donc l'honneur de solliciter votre avis sur ce projet.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Cette affaire a été menée par M. Marc GERARD, qui est le représentant à la Réunion du Conservatoire du Littoral Français de l'Océan Indien. Il a justement obtenu que cet organisme paye ce terrain et le mette à la disposition de la Commune pour l'améliorer.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*

* *